

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 – 153 du 09 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 Novembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – V. CERF – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. A. CHAUSSOY – Ph. DERUY – G. POUILLAUE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – P. COLLE – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.M. BLAISE – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – J.M. LECORNET

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU

M. J. MAUREUR, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND

M. V. CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE

M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER

M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE

OBJET : Musée LETAILLE – Pass'Tourism

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche initiée par le service « Culture » et l'agent de médiation embauchée au Musée Letaille pour dynamiser la fréquentation du Musée.

Monsieur le Président présente l'offre proposée par plusieurs musées de la grande guerre de constituer un réseau permettant de déployer une offre promotionnelle d'un tarif réduit après la première visite de l'un des musées constituant le réseau. Cette offre se décline dans un Pass'Tourism qui sera distribué par le réseau à chaque visiteur intéressé.

Monsieur le Président indique que la participation de l'Intercommunalité se traduit par la participation au coût de diffusion du Pass'Tourism, d'une part, et par l'application du tarif réduit c'est-à-dire le tarif groupe pour les visiteurs ayant déjà effectué une première visite sur l'un des sites références du réseau, d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le principe de l'opération Pass Tourism initiée par plusieurs musées de la Grande Guerre,
- d'approuver la participation de l'Intercommunalité à l'impression des passeports qui seront redistribués auprès des visiteurs fréquentant le Musée de BULLECOURT,
- d'autoriser l'application du tarif groupe pour le visiteur qui aura déjà fréquenté l'un des musées du réseau pour lequel il aura payé plein tarif.

La présente délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 décembre 2015 et par transmission au service du contrôle de légalité en Préfecture le 9 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 9 décembre 2015 et transmission
en Préfecture le 9 décembre 2015

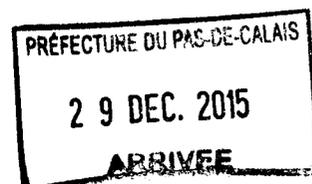
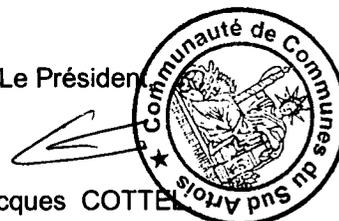
Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



Le Président

Jean Jacques COTTEL



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

29 DEC. 2015

ARRIVÉE